

Département de la Manche

Canton d'Agon-Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU la demande du Président du Football Club d'Agon-Coutainville afin de remettre en état la tribune de Football ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : A partir du mardi 07 novembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre la tribune de football de la commune d'Agon-Coutainville sera interdite d'accès.

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Garde Municipal et le président et du FC Agon-Coutainville sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 07 novembre 2023

Le Maire,

Christian DUTERTRE

